

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Cour des comptes

Numéro d'identification fiscale (NIF) 417180000000088

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/2023/CC

La Cour des comptes lance un appel d'offres national ouvert pour le renouvellement et le renforcement du parc informatique de la Cour des comptes.

-Acquisition de deux cent (200) Micro-ordinateurs portables.

I-Conditions de participation :

-L'appel d'offres faisant l'objet du cahier des charges s'adresse aux opérateurs économiques exerçant dans le domaine de la commercialisation du matériel et des équipements informatiques, justifié par le registre de commerce électronique.

II-Lieu de retrait du cahier des charges :

-Les soumissionnaires peuvent directement ou par le biais de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins, retirer le cahier des charges à l'adresse suivante :

Cour des comptes
Sous-direction des moyens et des affaires générales
Bureau n° 103
Site 38, Avenue Ahmed Ghermoul Alger

III-Documents constitutifs de l'offre :

-Les offres doivent comprendre un dossier de candidature (déclaration de candidature, déclaration de probité, références professionnelles, etc...), une offre technique (déclaration à souscrire, etc.) et une offre financière (lettre de soumission, bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif, remplis daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire) et ce conformément à l'article 8 du cahier des charges de l'appel d'offre.

-Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, à établir sans rature ni surcharge, doivent être insérés dans des enveloppes séparées, fermées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » et « Offre financière » selon le cas.

-Les trois enveloppes ci-dessus doivent être mises dans une autre enveloppe, fermée, ne portant que les mentions suivantes :

-A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.
Appel d'offres national ouvert n°01/2023/CC
Renouvellement et renforcement du parc informatique de la Cour des Comptes.
« Acquisition de deux cent (200) Micro-ordinateurs portables ».

IV-Durée de préparation des offres :

*-La durée de préparation des offres est fixée à trente (30) jours à compter de la date de première publication de l'avis d'appel d'offres au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou dans la presse nationale. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

V-Date et heure limite de dépôt des offres :

-La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres telle qu'indiqué ci-dessus, heure limite 14h00.

-La date exacte de dépôt des offres sera mentionnée dans le cahier des charges, par le service contractant, avant sa remise aux candidats.

VI-Lieu de dépôt des offres :

-Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Cour des comptes
Bureau d'ordre général
Bureau n° 104
38, Avenue Ahmed Ghermoul Alger

VII-Ouverture des plis :

-L'ouverture des plis contenant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant, le jour correspondant à la date de dépôt des offres tel indiqué à l'article 18 du cahier des charges, à 14h30 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins, moins d'une procuration. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera assurée le jour ouvrable suivant.

VIII-Délai de validité des offres :

-Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai égal à la durée de préparation des offres, augmentée de trois(03) mois et ce, à compter de la date de dépôt des offres.

-Le service contractant se réserve le droit, en cas de besoin, de demander, par écrit, aux soumissionnaires la prolongation de ce délai.

Pour l'attributaire provisoire du marché, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement d'un (01) mois supplémentaire et ce conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article 99.